



LA LETTRE



SOMMAIRE

■ DOSSIER

Évaluation des stocks

- Collaboration pour améliorer le diagnostic sur la sardine
- Synthèse des avis du CIEM

Règlementation

- Mesures techniques
- Plan de gestion

■ NEWS

- Service à la débarque
- Salon Itechmer
- Pandora

■ PORTRAIT

- Nicolas Chaléat, ligneur à Loctudy (Finistère)

ÉDITO

Le suspense consternant du Brexit continue... Et, en même temps que le nombre de questions, la lassitude grandit. Jusqu'à quand ? Les marins français veulent savoir urgemment ce qu'il y a au bout de ce très long tunnel et espèrent qu'ils pourront toujours continuer à pêcher dans les eaux britanniques...

Malgré ce contexte très particulier, le monde de la pêche préfère aujourd'hui souligner une démarche mise en place pour améliorer la connaissance des ressources halieutiques : la co-expertise. Mise en place progressivement entre marins volontaires et observateurs scientifiques dans des cas particuliers, elle semble s'imposer durablement. Les scientifiques ne travaillent pas seulement sur leur paillasse ou sur des cohortes interminables de chiffres, mais associent les professionnels de la mer qui fournissent des informations et leur connaissance précises de l'écosystème...

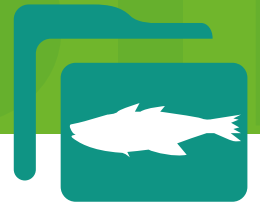
Même si ce système n'est pas toujours parfait, toutes les parties sont gagnantes. D'une part, l'analyse scientifique sur l'état des stocks peut être confortée par des observations du terrain. D'autre part, parce que la voix des marins est également mieux entendue et leurs observations justement valorisées, une vraie confiance s'instaure. En alimentant les connaissances scientifiques, ce travail sert de référence à l'ensemble de la « communauté maritime » (professionnels de la mer, scientifiques, environnementalistes, politiques...) et notamment aux membres du CIEM lorsqu'ils travaillent sur leur avis annuels. Une synthèse que vous pouvez d'ailleurs consulter dans cette livraison.

Autre information pratique développée dans cette newsletter : le service à la débarque proposé par l'OP. Cette nouvelle prestation vise à améliorer le suivi des produits grâce à la rédaction d'un rapport détaillé sur l'état des prises entre la débarque et la vente. Les agents de contrôle de l'OP offrent un regard extérieur utile pour détecter d'éventuelles anomalies (problème de froid, stockage du poisson, éviscération...).

Outre ces informations pratiques, cette newsletter s'attache aussi à décrire le quotidien des pêcheurs. Pour la vingt-quatrième édition, c'est un jeune ligneur de Loctudy, Nicolas Chaléat, qui lève une partie du voile sur son activité. Instructif...

Bonne lecture

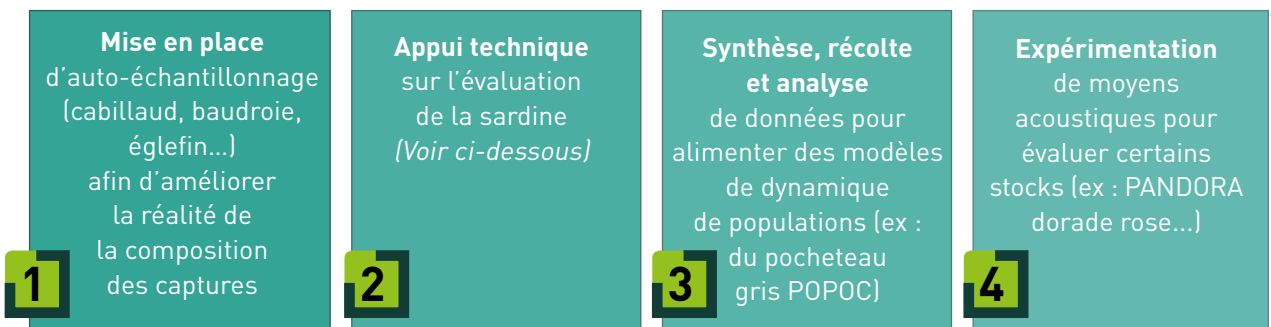
Soazig Palmer-Le Gall
Présidente du Conseil d'Administration de
Les Pêcheurs de Bretagne



EVALUATION DES STOCKS



Les Pêcheurs de Bretagne et les professionnels, en partenariat avec les organismes scientifiques comme l'IFREMER, portent ou participent à de nombreux projets scientifiques et techniques innovants pouvant traiter par exemple de technologie des pêches (sélectivité, limitation des captures accidentelles...) sur la qualité des produits (produits vivants, lutte contre les anisakis...). L'amélioration de la connaissance des stocks exploités n'est pas en reste avec de nombreux projets mis en place que nous avons pu présenter dans nos Newsletters :



Appuyer techniquement l'IFREMER et renforcer la collaboration avec les scientifiques pour améliorer la connaissance et l'évaluation du stock de sardine du golfe de Gascogne

Depuis 2017, le Conseil International pour l'Exploitation de la Mer (CIEM) utilise une nouvelle méthode d'évaluation du stock de sardine du golfe de Gascogne (divisions CIEM VIIIabd + Baie de Douarnenez). Comme la plupart des stocks européens, cette dernière est basée sur le suivi et l'échantillonnage biologique des captures de pêcheurs professionnels en vue de modéliser l'évolution du stock.

Particularité de la sardine du golfe, les captures françaises sont très majoritairement réalisées dans des zones côtières par des bolincheurs (71%) et des chalutiers pélagiques (28%) entre le large de la Vendée et la baie de Douarnenez et représentent au total 66% des captures internationales entre 2014 et 2018. Cette activité ne couvre qu'une faible partie de l'aire de répartition totale de l'espèce. L'utilisation des données issues de cette exploitation côtière livre une estimation de la biomasse de reproducteurs très inférieure, de l'ordre de -61% en moyenne, à la campagne acoustique historique PELGAS, réalisée chaque année en mai sur l'ensemble du golfe de Gascogne.

Par ailleurs, quelle que soit la méthode, l'estimation du niveau limite d'exploitation à ne pas dépasser est rendue difficile du fait qu'aucune baisse drastique du stock n'ait été observée ces 20 dernières années. Or, les méthodes utilisées par le CIEM pour estimer

ces points de références sont peu adaptées pour des stocks a priori faiblement exploités comme la sardine, ce qui influe sur l'avis scientifique et les processus qui en dépendent (telle la certification MSC). Face à ces enjeux scientifiques et de gestion, l'OP *Les Pêcheurs de Bretagne* travaille depuis plusieurs années en partenariat avec l'Ifremer pour expliquer ces différences et améliorer la qualité de l'évaluation du stock. L'OP y mobilise même un salarié en appui technique, Gaël Lavialle, recruté en mai 2019 pour remplir cette mission. Parallèlement à de nombreuses pistes de travail explorées pour améliorer le diagnostic du stock, les professionnels bretons de la bolinche ont émis l'hypothèse d'échanges de populations entre la sardine de Manche et la sardine du golfe dans la baie de Douarnenez. D'après les travaux menés en 2019, il semblerait que depuis une dizaine d'années, les sardines pêchées dans la baie grandissent plus vite au début de leur vie que celles du nord du golfe. Ces résultats préliminaires confirment les travaux récents démontrant une croissance plus forte de la sardine en Manche. Si ces différences sont susceptibles de brouiller l'évaluation du stock, de nombreux autres facteurs peuvent aussi l'expliquer, comme l'influence de l'environnement local sur la biologie de la sardine qui fait l'objet d'une thèse actuellement en cours à l'Ifremer.

SYNTHÈSE DES AVIS DU CIEM*

Synthèse des avis rendus par le CIEM en 2019 pour les principaux stocks exploités par les membres de *Les Pêcheurs de Bretagne*.



Attention, dans certains cas, le TAC fixé pour 2019 était sensiblement différent du TAC préconisé par le CIEM. De plus, pour la majorité des stocks, les préconisations de TAC faites par le CIEM concernent le niveau total des captures (débarquements + rejets). Les pourcentages indiqués ne reflètent pas la variation des possibilités réelles de pêche pour 2020 par rapport à 2019 mais plutôt la dynamique de l'état du stock.

Espèce	Zones	Niveau de biomasse	Niveau d'effort de pêche	Variation Avis (2019-2018)	Perspectives TAC 2020
Bar	Nord 48°	☹️	😊	↗️ (+7,8%)	Stock non soumis à TAC
Bar	Sud 48°	☹️	😞	➡️ (+1,5%)	Stock non soumis à TAC
Baudroie	VII - VIII	😊	😊	↗️ (+3%)	Hausse
Cabillaud	Vb - Vla	☹️	☹️	➡️	TAC=0
Cabillaud	VII - VIII	☹️	☹️	➡️	TAC=0
Cardine	VII - VIII	😊	😊	↗️ (+6%)	Hausse
Chinchard	VII - VIII	Avis non publié			
Dorade Rose	VI-VII-VIII	?	?	↘️ [Avis bisannuel pour 2019-2020]	Baisse
Eglefin	VII - VIII	😊	😞	↗️ (+164%)	Hausse
Langoustine	VIII	Avis non publié			
Lieu jaune	VIII	?	?	➡️	Statu quo
Lieu noir	IV - Vb - VI	😊	😊	↘️ (-15%)	Baisse
Lingue bleue	VI - VII	😊	😊	↘️ [Avis bisannuel pour 2019-2020]	Baisse
Lingue franche	VI - VII - VIII	😊?	😊?	↗️ [Avis bisannuel pour 2020-2021]	Statu quo
Maquereau	VI - VII - VIII	Avis non publié			
Merlan	VII	☹️	☹️	↘️ [-59%]	Baisse
Merlan	VIII	?	?	➡️ [Avis bisannuel pour 2020-2021]	Statu quo
Merlu	VII - VIII	😊	😊	↘️ [-26%]	Baisse
Plie	VII _{fg}	😊?	😊?	↗️ (+6%)	Hausse
Plie	VII _{hjk}	☹️?	☹️?	➡️	TAC=0
Raies	VI	Avis non publié			
Raies	VIII	Avis non publié			
Sabre noir	V - VI - VII	?	😊?	➡️ (+0,34%)	Statu quo
Sardine	VIII	Avis non publié			
Sole	VIII	😊	☹️	↘️ [-5%]	Baisse

*CIEM : Conseil International pour l'Exploration de la Mer

😊 Niveau compatible avec le RMD
 ☹️ Niveau incompatible avec le RMD

😞 Niveau incompatible avec le RMD mais compris dans la fourchette de précaution
 ? Manque ou incertitude sur les données

RÈGLEMENTATION

Nouveau cadre
des mesures techniques

Plus de 20 ans après l'adoption du règlement 850/1998, et après 3 échecs et interruptions de négociations, un nouveau règlement définissant les mesures techniques vient d'être adopté (Reg UE 2019/1241). Il est entré en vigueur le 14 août 2019 et abroge plusieurs règlements dont le 850/98.

Une négociation difficile

Alors même que la volonté initiale était la simplification et l'adoption possible de règles plus fines au niveau régional, la Commission européenne a proposé d'emblée des hausses de maillages généralisées. Le principal objectif a donc été de permettre le maintien de l'existant au cours de cette difficile négociation à laquelle s'est ajoutée la difficulté à impliquer les députés européens sur des sujets aussi techniques. Ils étaient alors fortement mobilisés par le sujet de la «pêche électrique» qui a très vite pris le dessus sur tous les autres enjeux.

Un cadre qui reste encore à définir

Ce nouveau règlement est déjà en vigueur, mais il faudra plusieurs années pour en préciser les contours, lever les incertitudes et contradictions juridiques et entrer dans une pleine phase de mise en œuvre. Difficile d'en mesurer la pertinence et d'en évaluer le contenu avant cela. Dans les grandes lignes et dans la majorité des cas, les maillages définis dans les «anciennes» mesures techniques pourront perdurer. Une nouvelle logique s'appliquera avec, dans un premier temps, l'évitement de certaines espèces (défini par un % maximum de certaines espèces à l'issue d'une marée), qui conditionnera le maillage à utiliser. La définition de pêche ciblée qui sera réalisée par la régionalisation, notamment au sein des Conseils consultatifs, apportera un cadre juridique plus précis et plus sûr.

Plan de gestion pour les eaux occidentales

Le règlement 2019/472 appelé «plan de gestion pour les eaux occidentales» n'a de plan de gestion que le nom. Du fait d'un accord institutionnel et de précédentes négociations en Baltique et mer du Nord, aucune mesure de gestion n'y est effectivement inscrite. Ce texte prévoit seulement des objectifs de mortalité par pêche devant conditionner la procédure de fixations des

TACs et quotas et des règles de procédures pour définir l'adoption ultérieure de mesures de gestion (techniques, de sauvegardes...). Ce règlement ne devrait donc pas impacter l'activité de nos adhérents dans l'immédiat. Lors de cette négociation nous sommes parvenus à faire inscrire une mention prévoyant que les Conseils consultatifs pourront proposer des TACs fixes plu-

riannuels, dans le but que cela puisse effectivement être réalisé. Ce règlement devrait principalement cadrer certains aspects de la négociation des TACs et quotas, en fonction des avis scientifiques. Nous devrions être en mesure d'en appréhender les conséquences opérationnelles à l'issue de la détermination des prochaines opportunités de pêche (en décembre 2019).

Concrètement...

Les nouveaux maillages de référence sont les suivants :

Zone CIEM	Chalut	Filet
VI	120 mm	120 mm
VII	100 mm	
VIII	70 mm	100 mm

De nombreuses dérogations autorisent le maintien de maillages inférieurs pour tous les métiers. Ainsi, il est possible d'utiliser un maillage inférieur, moyennant des dispositions spécifiques selon les zones, dès lors qu'en fin de marée :

- Le % de cabillaud, églefin, lieu noir est <20% en zone VI et VII
- Le % de merlu est <20% en zone VIII

D'autres dispositions restent en vigueur, dont par exemple pour les chalutiers :

- 1 Mesures de sélectivité en zone de protection mer Celtique (VII_{fg}+VII_{lj} à l'est du 11°W et au Nord du 50°N) ;
- 2 Le box merlu tel que défini dans le 494/2002 ;
- 3 Pour les chalutiers du golfe de Gascogne : L'utilisation du 80mm pour les navires détenteurs d'une AEP sole, PMC merlu, dispositifs sélectifs langoustine.

LE CONSEIL

Au regard des nombreuses incertitudes créées par ce nouveau règlement et dans l'attente de précisions nous vous recommandons de maintenir les pratiques existantes tout en intégrant les nouveaux seuils présentés ci-dessus.

Contactez-nous si vous avez besoin de précisions.

► Thomas RIMAUD : 06 82 95 22 80

► Jean-Marie ROBERT : 06 45 41 65 53

SERVICE À LA DÉBARQUE



Ce nouveau service a été développé dans l'objectif de vous proposer un suivi de vos produits pour en améliorer la qualité au fil des ventes. Nos agents de contrôle peuvent intervenir à votre demande entre la débarque et la vente pour les navires côtiers ou au moment du tri pour les navires hauturiers.

Un rapport tel que celui qui vous est présenté ci-contre vous est remis après chaque contrôle et vous permet de relever certaines anomalies : problème de froid en cale ou de glaçage, écrasement du poisson, souci d'éviscération, etc. Il vous permet également d'étayer votre argumentation en cas de réclamation ou de vous assurer que la mise en vente sous criée est conforme à votre marchandise.

Nous souhaitons partager avec vous nos observations afin de vous aider à mieux valoriser vos produits !

Les données recueillies sont strictement confidentielles. En aucun cas elles ne seront transmises ou utilisées à votre insu. Il s'agit bien de service mis à votre disposition.

Pour en bénéficier, il suffit de contacter la personne en charge du dossier au sein de l'OP *Les Pêcheurs de Bretagne* :

Patricia BERGOT ✉ patricia.bergot@pecheursdebretagne.eu ☎ 02.98.10.11.11 ☎ 06.80.95.01.70



ITECHMER

Le salon ITECHMER aura lieu du 16 au 18 octobre 2019 à Lorient.

L'OP est impliquée en amont du salon en participant au Comité d'experts d'Itechmer, organe consultatif chargé d'examiner les orientations proposées par le salon. S'appuyant sur les connaissances de grands spécialistes de la filière halieutique et navale, il délivre une expertise solide destinée à asseoir la qualité des réflexions du comité d'organisation.

Par ailleurs, l'OP interviendra à l'occasion de plusieurs tables rondes et ateliers pendant le salon :

➤ **Judi 17 octobre** : Le Brexit et Après ? (Yves Foëzon) ; Fin des rejets : mise en œuvre de l'obligation de débarquement (Jean-Marie Robert).

➤ **Vendredi 18 octobre** : Optimiser la conservation du poisson ; Une pêche sélective : l'apport du numérique et des nouvelles technologies (Thomas Rimaud)

➤ d'information sur le programme d'ITECHMER ➤ www.itechmer.com/programme/



PANDORA

Pour améliorer la connaissance du stock de dorade rose et espérer redresser le niveau de son TAC, L'OP *Les Pêcheurs de Bretagne* est impliquée avec IFREMER dans le projet de recherche PANDORA.

La première campagne acoustique d'évaluation de la biomasse locale de dorade rose dans les secteurs de la Chaussée de Sein et de l'île d'Ouessant s'est tenue les 20, 24 et 25 juin à bord du *Vorlen*, ligneur adhérent de l'OP immatriculé à Audierne. Des relevés acoustiques ont été réalisés sur la Chaussée de Sein et à ses abords. En parallèle, des pêches ont été effectuées sur 17 «stations». Ces prélèvements permettent d'une part d'exploiter les échogrammes obtenus et d'autre part d'acquérir des échantillons biologiques permettant d'établir une répartition en taille, de faire des études génétiques, d'étudier la reproduction et le contenu stomachaux...

➤ Une nouvelle campagne a été réalisée du 6 au 8 septembre. A suivre !



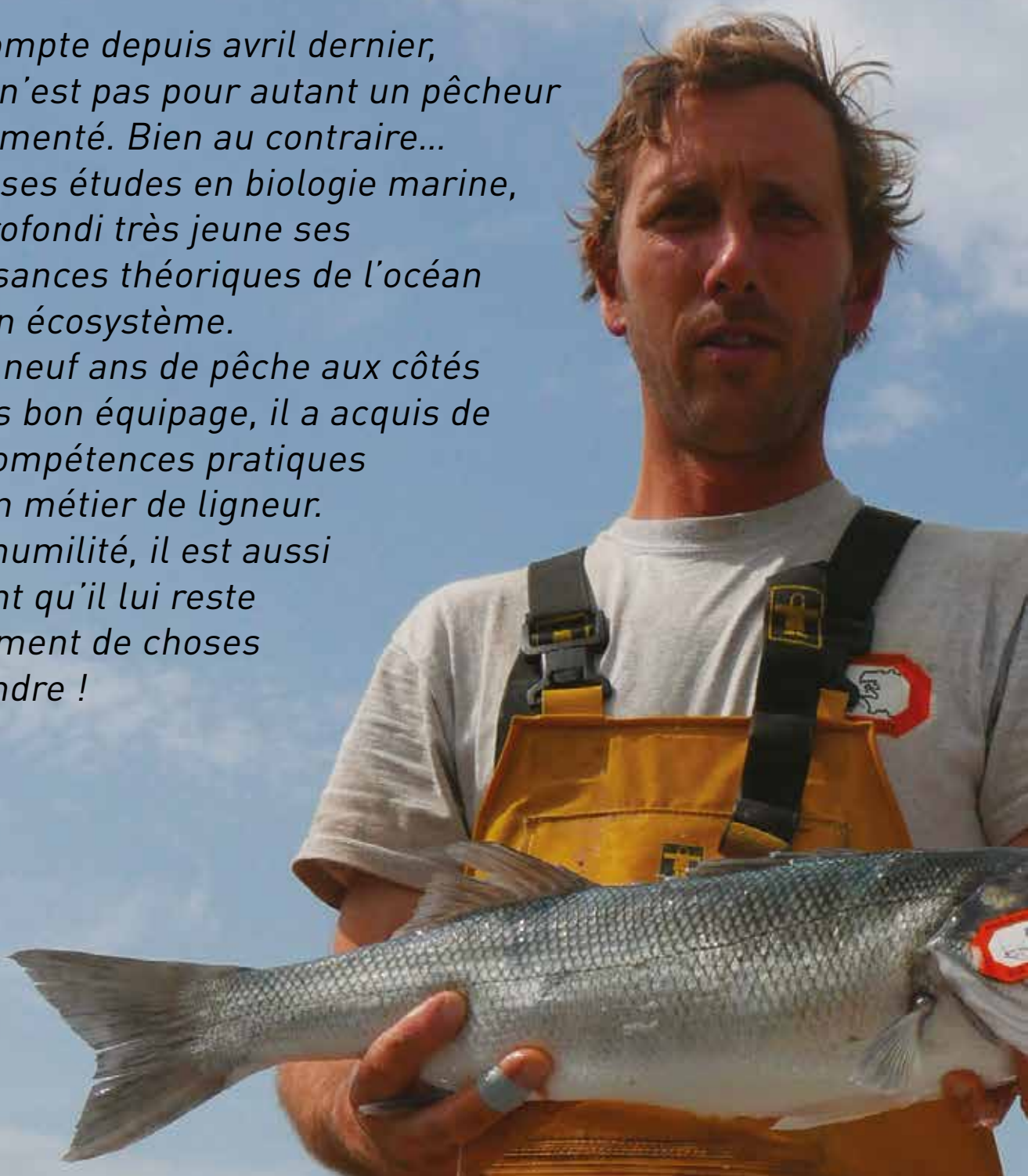
P O R T R A I T

Nicolas Chaléat, ligneur à Loctudy (Finistère)

“L’envie du large

**Traduction de «C’hoant Glaz», le nom de son navire.*

À son compte depuis avril dernier, Nicolas n’est pas pour autant un pêcheur inexpérimenté. Bien au contraire... Grâce à ses études en biologie marine, il a approfondi très jeune ses connaissances théoriques de l’océan et de son écosystème. Et, avec neuf ans de pêche aux côtés d’un très bon équipage, il a acquis de fortes compétences pratiques dans son métier de ligneur. Plein d’humilité, il est aussi conscient qu’il lui reste énormément de choses à apprendre !



e * ”



Il avait prévu de rester un peu plus tard en mer ce jour là. Le poisson en a décidé autrement. Bars, raies, lieus se sont faits très discrets toute la journée. «Hier, au contraire, ça a très bien marché, explique Nicolas qui vient à peine d'accoster sur le quai des petits bateaux de Loctudy. Il y a des jours comme ça où ça ne prend pas. On ne sait pas toujours pourquoi mais la réalité nous rappelle qu'on travaille avec la nature et que nous en sommes entièrement dépendants.» Maigre journée donc avec deux caisses de (magnifiques) bars de ligne et une seule de raie. Les aléas du métier que Nicolas accepte volontiers. Et puis, il y a tant de choses à faire à bord, en plus de la pêche...

Originaire du Pays Bigouden, Nicolas Chaléat a su très tôt qu'il travaillerait dans le domaine de la mer : «Je ne suis pas originaire d'une famille de pêcheurs mais j'ai très vite été attiré par l'univers maritime. Pourquoi ? Je n'en sais absolument rien. C'est comme ça !» Il prend le temps de sonder ses envies et se dirige naturellement vers des études scientifiques jusqu'à obtenir un bac + 5 en biologie marine avec une spécialisation en aquaculture. Ne trouvant pas de débouché professionnel pérenne, il multiplie missions et déplacements,

jusqu'en Corse, qui finissent par user sa motivation. «A un moment, il faut savoir se poser les bonnes questions, constate-t-il. Je ne trouvais pas de poste correspondant à mes compétences et j'avais très envie de revenir en Bretagne avec ma famille. J'ai donc décidé de quitter la Corse, de revenir au pays et de devenir pêcheur.»

“... Ma première campagne démarrait sur de bonnes bases.”

Les choses sont ensuite allées très vite. Nicolas ouvre ses droits à la formation professionnelle et passe son Capitaine 200. Il cherche ensuite un embarquement pour apprendre le métier. «J'en ai trouvé un au Guilvinec, se souvient-il. Et comme j'ai eu beaucoup de chance à cette époque, je suis tombé sur un équipage très performant qui m'a tout appris ! J'insiste là-dessus car, sans eux, je n'en serais certainement pas là aujourd'hui !» De la chance encore quand un collègue propose de lui vendre le C'hoant Glaz ? «Tout est question d'opportunités qu'il faut savoir saisir, préfère répondre Nicolas. En plus, il m'a proposé son bateau pendant l'hiver. Un timing parfait qui ne m'a fait rater que les quinze premiers jours de mars. Ma première campagne démarrait sur de

bonnes bases.» Question financement, pas de souci non plus. La conjoncture était particulièrement favorable surtout pour les petits bateaux. «La petite pêche fait des chiffres d'affaires tout à fait honnêtes et ça, ça parle à un banquier, explique le nouveau ligneur.»

Depuis, il a la «tête dans le guidon» quasiment tous les jours même s'il se félicite d'avoir pu consacrer quelques week-ends à sa petite famille. Mais ses pensées restent à bord la plupart du temps. «C'est très difficile de décrocher, déjà quand on est à son compte en général et dans la petite pêche, c'est encore plus compliqué, admet-il. Travailler seul c'est à double tranchant : on est libre de travailler quand on veut, du coup, on peut littéralement s'épuiser à la tâche. Il faut donc apprendre à s'écouter pour jauger sa fatigue. Et ça, ce n'est pas évident du tout.» Mais ce n'est pas le point le plus problématique. La disponibilité de la ressource l'inquiète réellement pour l'avenir du métier. «Moi, je ne peux parler que du bar. Heureusement l'OP m'aide à financer les pin's à bars pour valoriser mon produit et elle suit super bien les différentes productions. Grâce à elle on sait toujours où on en est et elle nous apporte plus de visibilité sur notre saison quand elle peut le faire.»

